

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2023.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, MM FLEURAT Christian, M. GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, IRLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absente excusée : DONZELLE Annie

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 4 septembre 2023**

**Désignation d'un secrétaire de séance : ARCHENY Céline**

**1/ RAPPORT D'ACTIVITE HBA 2022 - 2023 - 27**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activité 2022 de Haut-Bugey Agglomération en séance publique.

Les conseillers municipaux n'ont émis aucune remarque.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

**DONNE** acte de cette présentation.

**2/ DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGIQUE ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL DU CDG01 2023 - 28**

Le Conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 relatifs aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé,

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,

Considérant que le CDG01 propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG01,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DESIGNE** M. Jean Pierre SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité

**APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG01, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.

Les coûts de fonctionnement de cette mission seront facturés à la collectivité adhérente selon le barème réglementaire de 80 € par avis rendu par le déontologue. Le CDG01 rémunérera alors le référent selon les mêmes montants.

**PRECISE** que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant.

**PRECISE** que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 145 chemin de Bellevue, 01960 PERONNAS avec la mention « CONFIDENTIEL »,

Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.

**PRECISE** que les réponses seront adressées par écrit à l' élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.

**PRECISE** que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le premier 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la présente délibération, et qu'ils pourront être résiliés à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG01 avec un préavis d'un mois

### **3/ PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE 2024-2043**

Pour rappel, l'ONF gère la forêt communale, relevant du régime forestier.

Dans ce cadre, l'ONF rédige gratuitement l'aménagement de la forêt, qui doit être conforme à la politique forestière nationale.

L'aménagement forestier assure la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale, relevant du régime forestier, pour une durée de 20 ans. Un nouveau plan d'aménagement doit être rédigé, pour la période de 2024 à 2043.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, un état des lieux précis doit être établi, avant toute prise de décision sur les aménagements futurs de la forêt communale.

Quel que soit le choix retenu, il va falloir adapter la forêt aux évolutions climatiques, et valoriser l'existant.

Une autre réunion est prévue, le 17 novembre 2023 afin de finaliser le plan d'aménagement. Ce dernier devra ensuite être approuvé par une délibération du conseil municipal puis validé par le Préfet de région, avant sa mise en application.

### **4/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **4-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPOSE COMMUNE
DP	001 410 23 H0009	MONNIER Anne	Création et modification d'ouvertures	01/08/2023	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

- Les jardinières vont être enlevées et remisées. Une taille des massifs est à prévoir. Et comme chaque année, nous devons fixer la date de mise en place des décorations de Noël, soit le 25/11 soit le 2 décembre matin.
- Calendrier location salle polyvalente : il y a quelques locations prévues jusqu'en septembre 2024.

Commission «Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

Le conseil d'école a eu lieu le 19/10/2023 :

Les parents d'élèves ont élu 4 nouveaux parents délégués.

Tests incendie et intrusion effectués : OK

Finances : la commune s'engage à maintenir le budget pour 2024 : 85€/enfant - 500 Euros frais de fonctionnement - 1000 euros en investissement

L'APE a versé 3 000 euros pour cette année (dont 1 000 euros de subvention Valocime (antenne)) Photo de classe : lundi 20 novembre

Projet des classes : Tour du monde

Piscine : prévu de mars à juin 2024

Les maîtresses recherchent un intervenant en musique pour cette année scolaire.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :

(représentée par Xavier CHAPON)

- finir l'élagage
- couper les arbres versés par la tempête
- plan d'aménagement (réunion le 17/11 à 14h en mairie)

Commission « Travaux, Bâtiments, Patrimoine » : vice-président Roland GINDRE

Le grand gîte ne sera pas mis à la location du 8 janvier au 8 février 2024 ; des travaux pour terminer son aménagement sont prévus (principalement, dépose de la tapisserie des chambres et pose de toile de verre) ; pour rappel, les sols du gîte ont été refaits en début d'année.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

Une réunion est prévue le mercredi 8 novembre, avec Sinbio, l'entreprise SNTP, Haut-Bugey Agglomération. Les reprises d'étanchéité ont été effectuées.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

- le vérin de l'élagueuse a été réparé
- la courroie de distribution de la Citroën Berlingo doit être changée
- le contrôle technique concernant la pollution doit être effectué sur la Citroën Berlingo en novembre.

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

Une journée « nettoyage de la nature » est à prévoir à la fin de l'hiver, début du printemps.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

Des plaques ont été déposées près des sépultures à reprendre (concessions échues ou concessions en état d'abandon) dans le cimetière de Sonthonnax-la-Montagne.

Il est décidé de faire un article dans le prochain bulletin municipal, sur les déclarations et obligations en cas de travaux dans le cimetière ou d'inhumations – et notamment concernant la dispersion des cendres des défunts.

#### **4-2. Décision modificative N°3 – M57 – Budget Principal 2023 - 29**

##### **Virements de crédits**

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépôts et cautionnements reçus	165	+ 620.00		
Autres	231 Op.207	- 620.00		

##### **4-3. Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts de NAPT à 11h00, puis au monument aux morts de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, à 11h20. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle polyvalente.

Une affiche a été apposée dans les panneaux d'affichage de la commune et l'information a été diffusée sur le site Internet et Illiwap.

##### **Séance levée à 21h30**

#### **APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023**